

Image not found or type unknown



question sur la loi sur le squat

Par **vero**, le **17/11/2009** à **10:18**

Bonjour, je suis en possession d'une maison que je n'occupe pas. Actuellement, je la prête à des amis sans faire payer de loyers ni bail. Je voudrai savoir si ils peuvent être en mesure, après avoir fait des travaux dedans, et après un certain temps d'occupation, me dire que la maison leur appartient maintenant. Si je fais signer un contrat sous seing privé spécifiant qu 'il s'agit d'un prêt, sera-t-il valable? Merci d'avance pour votre réponse, cordialement.